

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/2017/53

De la commune de RIVARENNES

Séance du JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BUREAU Agnès, Maire.

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	: 15	Représentés	: 02
En exercice	: 15	Votants	: 11
Qui ont pris part à la délibération	: 09	Exprimés	: 11
Date de la convocation	: 16 novembre 2017	Pour	: 11
Date d'affichage	: 16 novembre 2017	Contre	: 00
		Abstention	: 00

**Présents :** Mesdames et Messieurs BUREAU, ALLARD, DUBOIS, RÉAL, SALMON, BUSSEREAU, ROUSSEAU, PACILLY, DUVAULT.

**Secrétaire de séance :** Madame Sophie BUSSEREAU.

**Objet :** Tarifs Communaux 2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la révision annuelle des tarifs communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

**ASSAINISSEMENT**

**Eau assainie :**

- Consommation jusqu'à 120 m3 : nombre de m3 facturé à 2.00 € HT le m3.
- Consommation supérieure à 120 m3 : 120 m3 facturés à 2.00 € HT le m3 et les m3 supérieurs facturés à 2.20 € HT le m3.
- Abonnement : 94.00 € HT par an et par abonné.
- Particuliers possédant un puits : forfait de 50 m3 à 2.00 € HT le m3.

**CIMETIERÉ**

**Concessions de terrain :**

- durée 30 ans : 100 €
- durée 50 ans : 150 €

**Concessions pour caveautins :**

- durée 15 ans : 80 €
- durée 30 ans : 100 €

**Columbarium :**

- durée 15 ans : 300 €
- durée 30 ans : 450 €

**Jardin du souvenir :**

- dispersion des cendres : 50 €

### DROIT DE PLACE

- Taxis : 110.00 € par an.
- Stationnement du camion food-truck : 110 € par an.

### PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS

#### Tarifs associations : (paiement sur facture)

Format A4	: 0.20 €
Format A4 recto-verso	: 0.25 €
Format A4 papier fourni	: 0.15 €
Format A4 recto-verso papier fourni	: 0.20 €
Format A3	: 0.25 €
Format A3 recto-verso	: 0.45 €
Format A3 papier fourni	: 0.20 €

Rivarennnes, le 24 novembre 2017  
Le Maire,

*Certifié exécutoire : reçu en Sous-Préfecture le*  
*Publié ou Notifié le* 27 NOV. 2017  
Le Maire



Agnès BUREAU



Le Maire,  
  
Agnès BUREAU